



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

**GROUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL DU CCEOS SUR LES REJETS
MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DE DEBARQUEMENT
DUBLIN, LE 17 SEPTEMBRE 2014**

LISTE DES ACTIONS

- Le CCEOS poursuivra le travail réalisé de présentation d'avis et de commentaires aux Etats membres sur les plans de rejets pour les pêcheries démersales mixtes dans les eaux de l'Atlantique Nord, aussi bien au niveau horizontal (principes fondamentaux) que du groupe de travail/bassins maritimes, en rassemblant et en analysant les informations importantes sur les pêcheries.

Les zones géographiques correspondront aux Groupes de Travail :

- * Ouest de l'Ecosse et Approches Occidentales
 - * Ouest de l'Irlande et Mer Celtique
 - * La Manche
 - * Mer d'Irlande
- Le CCEOS préparera un protocole entre le CC et les Etats membres pour clarifier les méthodes de travail et le processus de consultation.
Un projet de document de travail a été élaboré par le représentant de Pew pour discussion. Ce document constitue une tentative de développer une vision commune et de définir les tâches et le rôle des CC (organes consultatifs) et des Groupes des Etats membres (décideurs politiques) lorsqu'ils travaillent ensemble dans un cadre régional pour élaborer des plans de rejets et des plans de gestion.

Cependant, il a été convenu que ce document devait être réexaminé en profondeur par les groupes de travail du CCEOS et qu'il ne devrait pas être présenté aux Groupe des Etats membres comme un document à caractère « obligatoire » leur imposant des exigences car il pourrait s'avérer contreproductif dans nos relations de travail. L'idée est de travailler davantage sur le ton et le message et de le présenter comme un document de discussion dans de prochaines réunions. Le Président du CCEOS l'examinera d'abord et y apportera quelques modifications.

- Le CCEOS travaillera avec l'AECP sur l'enregistrement précis des données relatives aux rejets.



- Le CCEOS travaillera avec le CSTEP (par l'intermédiaire de son groupe d'experts) sur les conséquences économiques (AI) des mesures de gestion pour les flottes concernées et la sécurité de l'équipage.
- Le CCEOS a besoin d'élaborer un plan d'action pour chacune des zones/groupes de travail précédemment mentionnées dans lequel seront précisés le calendrier et les tâches attribuées, ainsi que les noms des personnes responsables ; ceci devrait être dirigé et coordonné par le responsable des rejets qui sera prochainement désigné.
- Le CCEOS assurera une représentation appropriée dans la délégation du CCEOS incluant, dans la mesure du possible, le Président du CCEOS, le ou les Vice-président(s) du secteur de la pêche et d'autres groupes d'intérêts, et les Présidents des Groupes de Travail.